



Comptes globaux de la protection sociale

Description

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) renseignent sur les flux financiers (recettes et dépenses) de la protection sociale en Suisse et en comparaison internationale. Les recettes de la protection sociale se composent essentiellement de cotisations sociales et de contributions des pouvoirs publics. Les dépenses incluent notamment les prestations sociales : celles-ci sont ventilées selon les risques et besoins qu'elles visent à couvrir (p. ex., vieillesse, invalidité, soins de santé, chômage). Les CGPS décrivent aussi de manière qualitative le fonctionnement et les prestations du système de protection sociale en Suisse.

L'ensemble de ces informations quantitatives et qualitatives forment le « système central » des CGPS: deux modules le complètent. Dans le module des prestations nettes, les impôts, cotisations sociales et primes de caisse maladie sont déduits des prestations brutes, afin de mesurer le volume des prestations sociales effectivement perçues par les ménages. Le module du nombre de bénéficiaires de rentes porte sur le nombre de bénéficiaires de prestations en espèces périodiques, notamment en cas d'invalidité, survie et de vieillesse.

Variables relevées:

- Système central: dépenses et recettes des régimes de protection sociale et description qualitative des régimes et des prestations sociales depuis 1990 ;
- Modules des prestations nettes: taux moyens de prélèvements obligatoires, par prestation sociale en espèces. Les résultats depuis 2007 sont disponibles sur la page Internet d'[Eurostat](#) dédiée à la protection sociale ;
- Module des bénéficiaires de rentes : nombre de bénéficiaires de rentes. Ces séries temporelles disponibles depuis 2006 sont publiées sur la page Internet d'[Eurostat](#) dédiée à la protection sociale.

Méthodologie

Manuel méthodologique : les CGPS sont établis sur la base du manuel [Eurostat, European system of integrated social protection statistics – ESSPROS, Manual and User guidelines, Luxembourg 2019: Publications Office of the European Union](#). Le but du ESSPROS est de suivre l'évolution en matière de politique et de cohésion sociale en Europe. Les principaux concepts du ESSPROS sont harmonisés avec le "Système européen des comptes nationaux et régionaux - SEC 2010".

Sources statistiques : les CGPS sont une statistique de synthèse qui se nourrit d'un grand nombre de données secondaires, c'est-à-dire déjà disponibles. Les principales sources sont les comptes d'exploitation ou les statistiques financières des assurances sociales, y compris les caisses de pensions et les caisses maladie, ainsi que les statistiques des finances de la Confédération, des cantons et des communes, établies par l'Administration fédérale des finances.

Univers de l'enquête : la protection sociale (aussi dénommée 'sécurité sociale') couvre les interventions d'organismes publics ou privés destinées à protéger la population de risques et besoins de nature sociale (maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale). Ces interventions sont financées de manière solidaire ou sont établies de manière obligatoire : elles excluent toute contrepartie de valeur équivalente (p. ex. les franchises des caisses maladie).

Unités des enquête, régionalisation et période de référence : les CGPS récoltent et traitent les données pour les différents régimes de protection sociale (AVS, prévoyance professionnelle, aide sociale, subsides aux hôpitaux, p.ex). Le régime est l'unité d'observation des CGPS et correspond en principe à un corps de règles distinct qui régit l'octroi de prestations sociales et leur financement. Les CGPS ne sont pas régionalisés et se réfèrent à l'année civile.

Qualité des données: les rapports de qualité des CGPS détaillent sources, méthodes de

calcul et révisions. Ces rapports sont publiés annuellement en anglais sur la page Internet d'Eurostat ([rapports de qualité du SESPROS](#)).

Actualité des données : les résultats principaux des CGPS pour la Suisse (*early estimates*) sont publiés en octobre T+1 sous la forme d'une publication *flash*. Ces résultats sont repris, en partie améliorés et ensuite comparés avec les données européennes en février T+2. Les résultats détaillés et définitifs sont intégrés dans les publications successives, au fur et à mesure.

Politique de révision

Révisions de routine: les résultats des trois dernières années sont soumises à des révisions de routine, il s'agit de données provisoires. Les résultats de la dernière année notamment, sont estimés sur la base de sources partielles et d'une méthodologie *ad hoc* (*early estimates*).

Révisions méthodologiques: les séries temporelles des CGPS sont soumises ponctuellement à des révisions méthodologiques suite à des changements importants dans les sources ou lors de mises à jour du manuel ESSPROS.

Bases légales

Postulat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique [CN 95.3084](#) : « Etablissement périodique d'un compte global de la sécurité sociale » et Initiative parlementaire [CN 94.418](#) « Budget social de la Confédération ».

Accord du 26 octobre 2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique, [Décision no 2/2019](#) du comité statistique Union européenne/Suisse remplaçant l'annexe A de l'Accord

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Michele Adamoli
+41 58 46 36989
michele.adamoli@bfs.admin.ch

Renseignements: Service d'information, Section Aide sociale:
info.social@bfs.admin.ch
